

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 25 octobre 2021</b>
<b><u>Présents :</u></b> 9	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 25 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de James HECQUET.
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Sont présents:</u></b> Christian DUCHEMIN, Pascal DUVAUCHELLE, Jérôme FONTAINE, James HECQUET, Danièle HOUDANT, Séverine LECUYER, Sylvie LOUIS, Annie TRAUILLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE
	<b><u>Représentés:</u></b> Philippe DERVAUX par Séverine LECUYER
	<b><u>Excuses:</u></b> Valérie BEAUVISAGE
	<b><u>Absents:</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Annie TRAUILLÉ

---

La séance étant ouverte, et après approbation du procès-verbal de la réunion du 13 septembre prochain, les précisions suivantes sont apportées :

- RD 108 : Les travaux avancent bien. Ce renforcement de chaussée devrait entre autres résoudre le problème d'écoulement des eaux. Madame LECUYER informe que des chauffeurs empruntent l'impasse à Hanchy faute de signalisation suffisante. Le Maire répond que les travaux se terminent.

### **Objet : Plantations de haies**

Le Maire rappelle le projet de plantation de haies au niveau du chemin d'accès au cimetière et le long du chemin rural n°9 (dit chemin de la Halte) et informe l'assemblée qu'il recherche des partenaires financiers potentiels en plus de la Région Hauts de France. Le plan de financement pourra être arrêté en conséquence.

### **Délibération n°2021 19 – Subvention ADAPEI de la Somme**

Le Maire demande à l'assemblée Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le versement d'une subvention d'un montant de 250 € à l'ADAPEI de la Somme "Papillons Blancs" en compensation de l'annulation de la vente de brioches en octobre en porte à porte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à mandater la somme de 250 € à l'ADAPEI de la Somme
- décide de modifier le détail des crédits inscrits à l'article 6574 du BP 2021 comme suit :
  1. Amicale Sports et Loisirs : crédits inscrits - 1000 € / crédits après modification - 950 €
  2. ADAPEI : crédits inscrits - 200 € / crédits après modification - 250 €

## **Délibération n°2021 20 – Service mutualisé de sauvegarde et stockage synchronisé**

Le Maire présente à l'assemblée la proposition de Somme Numérique concernant la sauvegarde des données de la commune dans son datacenter. L'objectif est de sauvegarder les données vitales (bureautique, comptabilité...) afin de les protéger en cas de défaillance ou de vol des postes informatiques.

Le service de sauvegarde à distance, avec un espace alloué de 40 Go, est proposé au tarif de 520 € HT (624 € TTC) la 1ère année (incluant la mise en service). La facturation du service de sauvegarde est ensuite effectuée annuellement.

Le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur cette prestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la charte de fonctionnement du service de sauvegarde et de disque synchronisé proposée par Somme Numérique à compter du 1er janvier 2022
- dit que les crédits seront inscrits au BP 2022 pour 624 € TTC
- autorise le Maire à signer tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

## **Délibération n°2021 21 – Logiciel DETTE - Convention avec le SIAEP**

Le Maire informe l'assemblée que le Président du SIAEP de la région de COULONVILLERS a demandé l'installation d'un logiciel de dette, le SIAEP participant à hauteur de 100 €. Le devis du syndicat mixte AGEDI s'élève à 122 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le Maire à faire installer le logiciel de dette par AGEDI et à mandater le montant de 122 € TTC

## **Délibération n°2021 22 – Archives communales - convention avec le SIAEP**

Le Maire rappelle la convention portant mutualisation de la fonction archives avec la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre. Il informe l'assemblée que les travaux d'archivage seront terminés début novembre et que l'archiviste a estimé la part des archives du SIAEP de la région de COULONVILLERS à 20 % de l'ensemble.

Il demande à l'assemblée de délibérer sur une convention avec le SIAEP portant participation financière du syndicat à hauteur de 20 % du montant total des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet de convention tel que présenté
- autorise le Maire à émettre un titre à l'encontre du SIAEP de la région de COULONVILLERS à hauteur de 20 % du montant total à charge de la commune sur présentation des titres émis par la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre (coût total estimé à 3675 €).
- autorise le Maire à signer la convention et tout autre document permettant la mise en oeuvre de ce dossier.

### **Délibération n°2021 23 – Maisons fleuries : Hors concours**

Monsieur le Maire propose que les lauréats hors concours le soient durant 2 années au lieu de 3 actuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que les lauréats du concours des maisons fleuries soient hors concours durant 2 années à compter de 2022.

### **Délibération n°2021 24 – DM 4 - Table pique-nique / Bacs fleurs / Débroussailleuse / Logiciel dette**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
022	Dépenses imprévues	655.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2800.00	
7381	Taxes additionnelles droits de mutation		3455.00
<b>TOTAL :</b>		<b>3455.00</b>	<b>3455.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2051	Concessions, droits similaires (LOGICIEL DETTE)	150.00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie (BACS FLEURS PARKING)	1400.00	
2184	Mobilier (TABLE PIQUE-NIQUE)	400.00	
2188	Autres immobilisations corporelles (DEBROUSSAILLEUSE)	850.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2800.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2800.00</b>	<b>2800.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>6255.00</b>	<b>6255.00</b>

Il demande à l'assemblée d'approuver ces décisions modificatives.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

- autorise le Maire à signer la convention portant participation du SIAEP à hauteur de 100 %.

## **Situation financière**

Le Maire informe l'assemblée que toutes les subventions attendues dans le cadre des travaux sur la toiture de l'Eglise ont été perçues. Restera le FCTVA en 2023. Le montant de la trésorerie s'élève à 58200 €.

## **Organisation du 11 novembre**

Sauf dégradation des conditions sanitaires, la cérémonie devrait pouvoir être organisée comme de coutume. Le rassemblement au Monument aux Morts est prévu à 11h, et sera suivi d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes, avec remises des bons aux lauréats du concours des maisons fleuries. Les prix aux élèves passant en 6ème ont été remis en septembre (la cérémonie du 14 juillet n'ayant pu être organisée). Aucun bachelier n'a été recensé cette année dans le village.

## **Atlas Paysager**

L'atlas paysager, élaboré par Baie de Somme 3 Vallées en concertation avec la commune et la commission mise en place spécifiquement pour ce projet, sera présenté à la population par Monsieur FONTAINE le jeudi 18 novembre prochain à 17h dans la salle des fêtes.

## **Elections 2022**

Le Maire fait part du calendrier électoral 2022 :

- Elections présidentielles les dimanches 10 et 24 avril
- Elections législatives les dimanches 12 et 19 juin.

## **Questions diverses**

- Monsieur DUCHEMIN souhaite que Monsieur le Maire demande aux propriétaires de haies bordant les chemins ruraux que celles-ci soient taillées afin de ne pas entraver la circulation sur ces chemins.
- Traverse du Ponthieu : un arrêté sera pris comme chaque année, autorisant la société de chasse à chasser sur la Traverse (destruction des lapins) les 9, 16, 23 et 30 janvier 2022. Le Département en a été informé.
- Eau potable : le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le rapport sur le service d'eau potable 2020 de la part du SIAEP. Le prix de l'eau s'élève à 2,18 € TTC le m3.

La séance est levée à 19h45.